

N° 2025-080**JEUNESSE – Autorisation de signer : Approbation de la Convention
Territoriale Globale (CTG) 2025-2028**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 24 novembre 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Dominique RENAULT, Isabelle BRIARD, Éric DODET, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Jean-Marc MASSE, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Christiane BRESSON, Jean-Luc FOURNIER, Charline MARTINEAU, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER et Raymond DOUARE.

En exercice : 21

Quorum : 11

Présents : 18

Votants : 21

Excusés :

Sébastien GALERON, Florence MARQUES DA SILVA, Christine ADRIAN

Pouvoirs :

Sébastien GALERON Dominique RENAULT

Florence MARQUES DA SILVA Valérie LABOUACHRA

Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Vu que la CTG 2021-2024 conclue entre la CAF, la CCTVL et les communes membres arrive à échéance

Vu la démarche de diagnostic pour le renouvellement de la CTG qui s'est appuyée sur une évaluation réalisée au moyen d'un questionnaire et sur les conclusions des ateliers thématiques, qui se sont déroulés entre mars et mai 2025 et qui ont permis de partager les constats, d'identifier les priorités et de définir collectivement les enjeux du territoire.

Vu la démarche de co-construction qui a été menée conjointement avec la CAF, les élus et les agents des communes et de la Communauté de Communes.

Considérant que la Convention Territoriale Globale (CTG) est un outil stratégique et opérationnel qui permet de maintenir et de développer une offre de services cohérente, accessible et adaptée aux besoins des familles sur les axes de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, de la parentalité et de l'accès aux droits.

Considérant qu'à l'issue de ce travail, les enjeux qui ont fait consensus sont les suivants :

- L'accessibilité des familles aux services ;
- Le soutien à la parentalité (accompagnement et prévention) et l'implication des familles dans les services ;



- Le développement de la coopération entre acteurs et territoires ;
- Garantir le maintien de services diversifiés et la qualité de l'accueil ;
- La sensibilisation des jeunes à la citoyenneté ;
- L'accompagnement des publics sur l'usage du numérique.

Considérant que ces enjeux constituent les axes structurants de la nouvelle Convention Territoriale Globale pour la période 2025-2028.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les enjeux associés à la prochaine Convention Territoriale Globale, rédigée conjointement avec la CAF, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et les communes membres, pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028 ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec les partenaires désignés ainsi que tout acte ou document afférent ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités inhérentes à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le*

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Secrétaire de séance :

Joël GIRARD